



## Association d'Appui Logistique à l'Action de la CRSA et des CTS en Nouvelle-Aquitaine

[association.crsacts.na@gmail.com](mailto:association.crsacts.na@gmail.com)

## Rapport d'activité 2023

Président : Mr François Alla  
Vice-Président : Mr Gérard Clédière  
Trésorier : Mr Pierre Maury  
Secrétaire : Mr Philippe Arramon-Tucco

Chef de projet : Mr Frédéric Bouhier

## Table des matières

Rappel des éléments de contexte .....	3
L'association .....	3
Son soutien financier par l'ARS du territoire.....	3
Animer la communauté de démocratie en santé (Obj. 1).....	4
En quelques chiffres .....	4
De manière factuelle .....	4
Point fort de l'année : .....	5
Soutenir les actions de la CRSA et des CTS (Obj. 2).....	5
En quelques chiffres .....	5
De manière générale .....	6
De manière spécifique.....	6
Thématique « Fin de Vie » .....	6
Thématique « Une santé dans toutes les politiques publiques » .....	6
Thématique « Grand Age ».....	6
Thématique « Prévention généraliste » - CTS 17 .....	6
Thématique « Accès à la santé des personnes en situation de handicap » - CTS 86 .....	7
Thématique « Diagnostic territoriale » - CTS 33 .....	7
Organiser les fonctions support (Obj. 3) .....	7
Concernant la communication .....	7
Concernant la formation .....	7
Concernant le fonctionnement/gestion de la structure .....	8
Eléments de conclusion.....	8
Programmation de travail 2024 .....	9
Axe 1   Animer la communauté de démocratie en santé.....	9
Axe 2   Soutenir les actions de la CRSA et des CTS .....	9
Axe 3   Organiser les fonctions support.....	9
Budget prévisionnel.....	10

# Rappel des éléments de contexte

## L'association

**L'association d'appui logistique à l'action de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA) et des Conseils Territoriaux de Santé (CTS) en Nouvelle-Aquitaine** a vu ses statuts adoptés le 1er juin 2021. Son objet est de « *renforcer les moyens de la CRSA et des CTS dans l'exercice de leurs missions* ».

Originalité de notre territoire en matière de réponse à l'autonomie des instances (Mesure 32 du Ségur de la Santé), elle s'inscrit dans le soutien des actions mises en œuvre par ces dernières (CTS et CRSA) de manière collégiale ou individuelle et qui ne font pas l'objet d'une saisine réglementaire. Sans être limitatives, les missions de l'association sont<sup>1</sup> :

- Favoriser l'action commune CRSA/CTS pour faire vivre la démocratie en santé, par l'échange d'informations et des prises d'avis conjointes dans le cadre d'autosaisine,
  - Promouvoir, à l'initiative de la CRSA et/ou des CTS, la réalisation de débats publics réguliers sur les questions de santé à l'échelle des territoires,
  - Mettre en place des actions de formation auprès des membres CRSA/CTS, y compris en associant ceux des autres instances de démocratie en santé.



L'association est composée des 29 membres que sont les Présidences et les Vice-Présidences de la CRSA et des CTS.

## Son soutien financier par l'ARS Nouvelle-Aquitaine

Soutenue dans sa création par le Directeur Général de l'ARS, elle est, pour remplir sa mission, signataire d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens depuis 2023 et ce pour 3 ans, au titre du FIR et d'un montant maximal de 260.000<sup>e</sup>. Ce montant est réparti annuellement en 2 fois à réception des bilans financiers et qualitatifs de l'association. Ces fonds ne couvrent pas la mission de secrétariat ordinaire des instances (niveau régional comme départemental) relevant elle d'une mission réglementaire de l'ARS prévue par le Code de la santé publique.

L'association produit donc un rapport qualitatif de son activité, comme cela est exigé dans le cadre de son CPOM vis-à-vis de l'ARS, rapport d'activité qui doit être présenté chaque année dans le cadre de son assemblée ordinaire pour validation mais aussi dans le cadre des assemblées plénières de la CRSA et des CTS. En 2022, l'association a fait l'objet d'une première dotation de 56 146,20<sup>e</sup> (Octobre 2022). Au 1<sup>er</sup> semestre 2023, elle a fait l'objet de sa première phase de dotation FIR d'un montant de 130.000<sup>e</sup> (mars 2023).

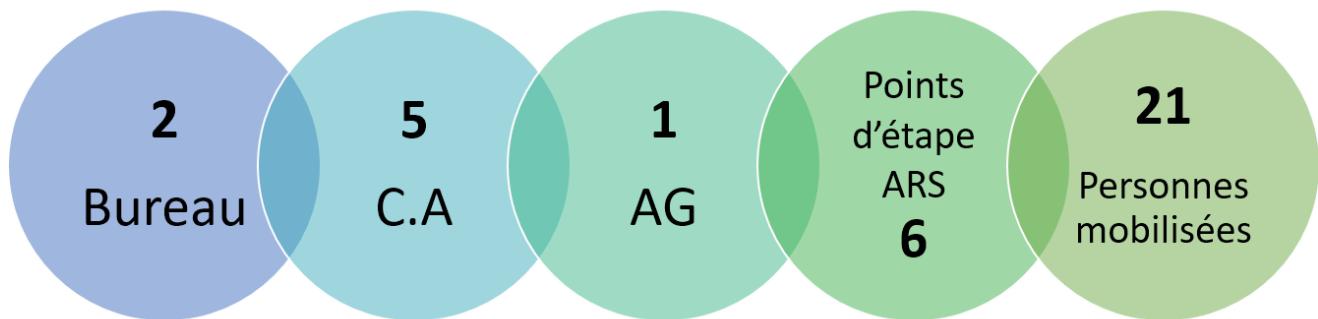
Dans le cadre de l'Assemblée Générale du 4 avril 2023, les membres de l'association ont déterminé 3 objectifs de travail, définissant la feuille de route de l'association et ce rapport d'activité, sur la base des travaux déjà menés et de l'opérationnalisation des recommandations du rapport FRANCOM.

<sup>1</sup> Statuts Art. 3.

## Animer la communauté de démocratie en santé (Obj. 1)

(Organisation réunions régulières ; Création d'une plateforme digitale ; Création d'une lettre d'information ; Organisation d'un événement partenarial)

### En quelques chiffres



Les personnes mobilisées sont évidemment les membres de l'association (Présidences et Vice-Présidences de la CRSA et des CTS). D'autres acteurs comme les interlocutrices de l'Agence Régionale de Santé, la représentante du Cabinet Mazars assurant la supervision financière et RH de l'association, mais aussi Mr Bertrand Garros, Président sortant de la CRSA et de l'association, ont pu s'associer à la mise en œuvre des travaux, facilitant notamment l'interaction de l'association avec les instances de démocratie en santé.

### De manière factuelle

Dans le cadre de ses Conseils d'Administration, l'association a pu mettre en œuvre différentes actions permettant son développement et l'analyse de son éco-système :

- Elaboration et diffusion d'une enquête interne sur le vécu des Conseils Territoriaux de Santé avec leur environnement, qu'il soit administratif (Délégation Départementale de l'ARS) ou collaboratif (CRSA et autres acteurs).
- A aussi été défini l'octroi en autonomie à chaque CTS d'une enveloppe financière de 2000<sup>e</sup> leur permettant d'explorer en toute autonomie une problématique de leur territoire. Cette proposition a fait l'objet de l'élaboration d'une note de cadrage afin de permettre le suivi financier mais aussi le partage entre CTS des actions menées afin de favoriser le travail collaboratif<sup>2</sup>.
- A la demande des acteurs de l'association, une journée de rencontre physique dédiée aux membres a été structurée et sera mise en œuvre en janvier 2024.
- A également été élaborée une convention co-construite avec France Associations Santé afin de déterminer des modes de collaborations entre les deux organisations pour l'année 2024.

<sup>2</sup> Les projets sont déclinés dans le cadre de l'objectif 2.

## Point fort de l'année :

Après 18 mois de travail et 12 réunions territoriales soutenues par 9 CTS (2022/2023), la thématique « Fin de Vie », auto-saisine de la CRSA Nouvelle-Aquitaine, a vu son aboutissement dans le cadre de l'organisation d'une journée qui a réuni en mars 2023, 40 participants.

Cette journée, réunissant des acteurs des collectivités territoriales (régionale, départementale, rurale), les Présidents de CTS, des représentants de l'Espace de Réflexion Ethique de Nouvelle-Aquitaine (ERENA), des professionnels de santé et des représentants d'usagers a permis la présentation et la validation du projet de manifeste « **POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES FINES DE VIE EN NOUVELLE-AQUITAIN** ».

La préparation, l'animation et la prise en note des échanges ont été assurées dans le cadre d'une prestation déléguée au Journal Sud-Ouest.

Le manifeste a fait l'objet d'une remontée nationale auprès du Ministère via la Conférence Nationale de Santé.

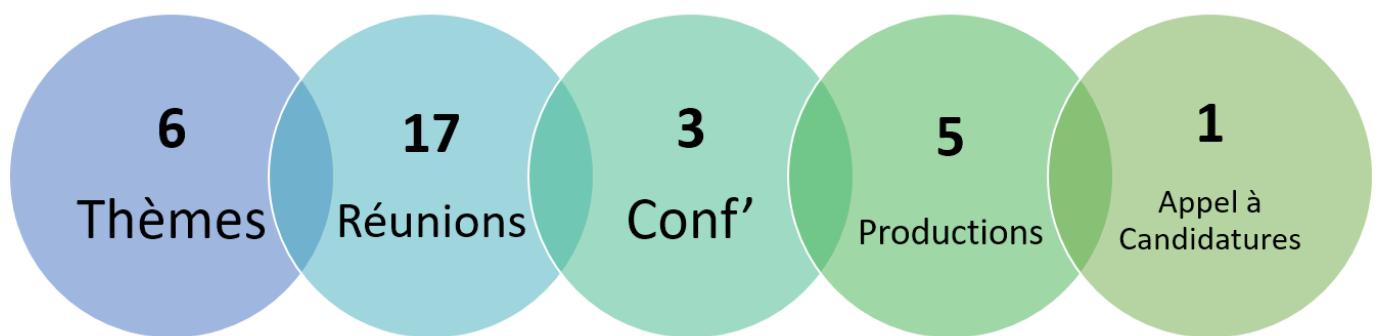
Une seconde phase devait être mise en place autour d'une journée à destination du grand public. Les reports autour du projet de loi ont incité les acteurs à se concentrer sur des sous-groupes de travail permettant de mieux cerner, à travers 3 enjeux (l'accès, la connaissance et la culture palliative) ce qui pourrait être mis en œuvre au niveau du territoire.

Fort de ces travaux, la CRSA, en Assemblée Plénière fin 2023 a acté, auprès de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, l'inscription de cette thématique comme « Grande Cause Régionale ».

## Soutenir les actions de la CRSA et des CTS (Obj. 2)

(Aider la CRSA et les CTS qui le désirent dans la mise en œuvre des actions décidées par ces instances (groupes de travail et avis sur autosaisine ; animations à type de débats publics sur des questions de santé)

### En quelques chiffres<sup>3</sup>



<sup>3</sup> Sur les 17 réunions : 9 concernent la thématique « Fin de vie », 5 la thématique « One Health », 1 la réunion du comité de pilotage « Grand Age » et 1 celui de l'action mise en œuvre pour le CTS 17, 1 le premier temps de travail du CTS 86 sur l'accès à la santé des personnes en situation de handicap. Les 3 conférences sont celles du CTS 17. Les productions concernent le Manifeste Fin de Vie, celui produit par la CSPAMS sur l'accès au numérique, le pré-manifeste sur « agir dans toutes les politiques de santé, l'avis sur le PRS et sa motion. L'appel à candidature concerne la thématique « Grand Age ».

## De manière générale

- L'association a été en appui dans le cadre de l'élaboration de l'Avis réglementaire de la CRSA au niveau du Projet Régional de Santé révisé de la Nouvelle-Aquitaine. Sur la base de cet avis, elle a aussi accompagné la rédaction d'une Motion « « **Pour un projet régional de santé de crise** » et en a assuré la communication auprès de la Conférence Nationale de Santé et du Ministère de la Santé et de la Prévention.
- Elle a également été vectrice de communication entre la CNS et la CRSA/les CTS de la Nouvelle-Aquitaine, notamment dans le cadre de l'enquête diligentée par la CNS sur les questions de l'autonomie des instances de démocratie en santé.

## De manière spécifique

6 thématiques en auto-saisines sont abordées au niveau de la CRSA et/ou des CTS sur le territoire Néo-aquitain. Si la question des « Fins de Vie » est une thématique qui se prolonge, d'autres thématiques se sont développées : La santé dans toutes les politiques et la question du Grand Age pour le niveau régional ; La prévention généraliste et l'accès à la santé des personnes en situation de handicap pour le niveau territorial.

### *Thématique « Fin de Vie »*

Les sous-groupes sont restés actifs à l'issue de la journée de présentation et de validation du Manifeste. Un travail a été mené autour de 3 enjeux : la question de l'accès, la question de la communication et celui de la culture palliative. Cela a permis de produire 3 mémorandums d'enclencher en plénière de la CRSA l'inscription pour notre région de cette thématique comme Grande Cause Régionale.

### *Thématique « Une santé dans toutes les politiques publiques »*

Soutenu par une expertise externe, le groupe de travail a pu rédiger un Manifeste intitulé « Agir ensemble pour une seule santé dans toutes les politiques de Nouvelle-Aquitaine ». Ce dernier doit faire maintenant l'objet d'une appropriation par le territoire. Un plan d'action sur 2024 a donc été déterminé pour en valoriser l'existence et en favoriser l'appropriation.

### *Thématique « Grand Age »*

Dans le prolongement des travaux autour des « Fins de vie », il a semblé pertinent aux acteurs de mettre en chantier une réflexion autour du « Grand Age ». 3 commissions spécialisées (Prévention, Parcours & Accompagnement médico-sociaux, Droit des usagers) se sont constituées en comité de pilotage. Un appel à candidature a été lancé fin décembre pour participer à 5 sous-groupes autour des enjeux sanitaires, médico-sociaux, de prévention de l'autonomie, sociétaux et financiers. Le comité de pilotage a pu se réunir afin de déterminer ses stratégies d'animation.

### *Thématique « Prévention généraliste » - CTS 17*

Le CTS de la Charente Maritime, en collaboration avec la Délégation Départementale de l'ARS et l'Université de la Rochelle met place des Conférences « La santé en questions » sur différentes thématiques et accessibles en visioconférence, en live et en différée. L'association a été mobilisée pour soutenir financièrement une partie de l'activité et favoriser sa valorisation, notamment auprès des autres CTS. A ce jour, 3 conférences ont pu avoir lieu sur la question des perturbateurs endocriniens, les questions de santé-sport-sommeil et les questions d'alimentation.

### *Thématique « Accès à la santé des personnes en situation de handicap » - CTS 86*

Sur le territoire de la Vienne, la commission santé mentale et la formation usagers du CTS 86 se sont intéressés indépendamment à la question de l'accès à la santé des personnes en situation de handicap de leur territoire. Avec l'appui de l'association, un temps mixte (groupe transversal) a été proposé pour mieux déterminer les axes d'amélioration à mettre en œuvre. Ce premier temps a généré un premier de diagnostic. Un second temps a été déterminé pour 2024 afin d'affiner les axes du projet.

### *Thématique « Diagnostic territoriale » - CTS 33*

Afin de bien déterminer les enjeux en matière de ressources humaines de son territoire, et dans l'objectif également de mieux définir les actions à mettre en œuvre pour demain, le CTS de la Gironde explore dans le cadre de rencontre avec les coordinations des Contrats Locaux de Santé, les ressources en santé présentes et futures.

*L'ensemble de ces 3 dernières actions sont soutenues par le biais de l'enveloppe financière autonome de 2000<sup>e</sup> dont les CTS sont dépositaires. Un appui à la mise en œuvre est effectué par le biais du Chef de projet.*

## **Organiser les fonctions support (Obj. 3)**

*(Formation des membres de la CRSA et des CTS, Communication, Veille de l'actualité médiatique, professionnelle, scientifique et juridique autour des sujets d'intérêt de la CRSA et des CTS, Suivi et évaluation de la prise en compte des avis, Interface avec les services de l'ARS, Fonctionnement et gestion de l'association)*

### **Concernant la communication**

- Une veille quasi quotidienne (2 à 3 informations mails par jour) de l'actualité médiatique, professionnelle, scientifique et juridique autour des sujets d'intérêt de la CRSA et des CTS a été réalisé de manière bénévole par le Président sortant de l'association. Il a aussi été sollicité pour faire les liens entre les anciens avis et les nouveaux à produire.
- La présentation de l'association au sein de son écosystème a pu être réalisée, à la demande, notamment pour évaluer les besoins d'appuis<sup>4</sup>. Cela a permis notamment de déterminer avec la CSPAMS trois axes de travail pour l'année 2024.

### **Concernant la formation**

- L'association est intervenue dans le cadre d'une formation dispensée par France Associations Santé auprès des représentants d'usagers pouvant siéger dans des CTS, dans le cadre notamment de la convention établie.
- Une évaluation a été menée sur les conditions pour mettre en œuvre des formations au sein même de l'association (cadre réglementaire Qualiopi). L'association n'a pas

<sup>4</sup> L'association a été présentée, depuis l'arrivée du Chef de Projet, dans 5 CTS sur 12, 1 commission spécialisée sur 4, les référents démocratie sanitaire de l'ARS, au groupe d'échange CNS/CRSA et auprès de différents partenaires opérationnels.

besoin de ce cadre réglementaire, notamment parce que les publics cibles de ces formations sont dans un cadre contraint (l'offre de formation ne s'adressera qu'aux acteurs de la CRSA et des CTS de Nouvelle-Aquitaine et dans un premier temps, aux membres de l'association).

## Concernant le fonctionnement/gestion de la structure

- Après une première tentative, l'embauche d'un chef de projet a été effective à partir de juillet. En plus de l'animation des deux premiers objectifs, plusieurs éléments ont dû être structurés concernant l'administration de l'association (AHI, lien avec le Cabinet conseil, suivi des aspects financiers et réglementaires liés aux embauches...).
- Au-delà de l'animation des instances de l'association, un des axes principal a été la recherche d'une solution de logement pour ancrer la structure dans son environnement, dans des coûts et pour des configurations acceptables. La localisation de l'association sera effective à partir de début 2024 dans le cadre d'une convention avec le CREAI.
- La définition du second salarié.e a pu être faite en corrélation avec les besoins. Une fiche de poste a été produite et l'appel à candidature a été lancé mi-décembre pour une mission autour de la communication et un recrutement pour le début d'année.

## Eléments de conclusion

**La structuration de l'association, assez innovante dans son principe, est nécessairement longue.** Elle vient s'articuler avec plusieurs instances, avec l'ensemble des territoires, qui doivent l'intégrer dans leur fonctionnement. Elle repose sur la mobilisation des présidents d'instances, déjà très engagés par ailleurs. Elle nécessite enfin la constitution d'une équipe de salariés, avec des compétences à définir en fonction des besoins repérés.

**2023 a été l'année de structuration de l'association et du lancement de ses activités.** De premières réalisations sont à souligner qui ont permis d'accroître les liens entre les CTS et la CRSA. Cela a donné de la lisibilité aux instances et a pu les inscrire dans des méthodologies de travail collaboratives, comme par exemple la production du Manifeste sur les Fins de Vie. Ce premier travail en a initié d'autres, co-portés notamment par plusieurs commissions spécialisées, comme pour la thématique « Grand Age ».

Même s'il est inégal, **le déploiement de l'appui aux CTS se fait progressivement**, au regard de la grandeur géographique du territoire mais aussi des centres d'intérêts des Comités qui peuvent être très hétérogènes. L'association a pu être présentée dans le cadre de plusieurs assemblées plénières. La constitution d'une enveloppe financière autonome à mettre en œuvre en appui avec une ressource humaine ad hoc a favorisé les modalités d'appui.

**2024 sera l'année de la consolidation de la structuration** (avec notamment la montée en charge de recrutements). Elle sera imprégnée de **2 défis majeurs** :

- celui de soutenir les instances dans la production des différents avis et contributions qu'elles devront émettre dans un calendrier contraint,
- celui de favoriser le développement d'auto-saisines individuelles ou collectives afin de répondre aux enjeux de santé de son territoire.

# Programmation de travail 2024

## Axe 1 | Animer la communauté de démocratie en santé

- Un soutien sera de mise dans l'**organisation de la vie démocratique** de l'association (Assemblée Générale et Extraordinaire, Conseil d'administration, Bureau). En complément, l'année 2024 permettra de mettre en œuvre les **1ère journées des membres de l'association** (1 par semestre). **2 groupes de travail et réflexion** seront organisés : 1 sur l'aménagement des missions des CTS - loi Valletoux, avec les services de l'ARS ; 1 pour la définition du cahier des charges de la plateforme digitale.
- L'année 2024 doit voir l'**aboutissant de la mise en place d'une plateforme digitale** permettant aux acteurs de partager leurs ressources et d'établir un pont avec les autres acteurs impliqués dans le champ de la démocratie en santé du territoire.
- L'organisation de l'**événement partenarial s'inscrira dans la convention** de collaboration établie avec France Associations Santé.

## Axe 2 | Soutenir les actions de la CRSA et des CTS

- Un **soutien et un suivi à la mise en œuvre des temps de réunion autour des 4 thématiques en auto-saisine** devront être poursuivis en prenant en considération que les états d'avancement et les besoins d'appui seront très différenciés (et actuellement peu évaluables). L'association aura tout de même pour fonction de favoriser les articulations CTS/CRSA et soutenir les logiques collaboratives.
  - Thème porté par la CSP : Santé dans toutes les politiques (Manifeste),
  - Thème co-porté CSP/CSPAMS/CSDUSS : Grand Âge,
  - Thème porté par la CSPAMS : Valorisation du Manifeste « Accès au numérique des PSH »,
  - Thème porté par la CSDUSS : *à définir en collaboration avec les formations usagers des CTS*,
  - La thématique Fin de vie s'articulera autour de « Grande Cause Régionale » portée et piloté par l'Agence Régionale de Santé.
- Au-delà des territoires déjà engagés (CTS 17, 33 et 86), **une attention particulière sera accordée à tous CTS souhaitant** utiliser, de manière individuelle ou collective, leur enveloppe financière pour **développer un projet particulier**.
- **Un soutien sera apporté dans la production des Avis réglementaires (CRSA) et des contributions (CTS) 2024<sup>5</sup>**. Cet appui aura notamment pour objet de favoriser des contributions collectives et d'évaluer la prise en compte des avis par l'ARS.

## Axe 3 | Organiser les fonctions support

- **L'encrage de l'association** dans son local se réalisera sur le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année. Cela devra permettre de finaliser sur ce même semestre l'implantation administrative et finaliser ses investissements. Le second trimestre aura pour objet la mise en place du **2<sup>nd</sup> recrutement** (Chargé.e de Mission communication – en appui pour la création de la plateforme numérique).
- Une **définition des attendus/besoins en matière de formation** devra être établie sur le 1<sup>er</sup> semestre et la **proposition d'un premier format** devra s'organiser de manière exploratoire afin d'en évaluer le déploiement sur tout le territoire.
- Le travail de rencontre et de collaboration avec l'Agence (région/département) devra se poursuivre tout comme la promotion de l'association au sein de l'ensemble des CTS et des autres partenaires du territoire. Une seconde convention de fonctionnement devra être déterminée avec une organisation influente sur le territoire.

<sup>5</sup> Thématisques : PRS.E 4, FIR, Stratégie Régionale d'Investissement dans le système de santé (CP/AP) ; Révision des zonages des professionnels de santé (CSOS), Rapport sur les droits des usagers (CSDUSS), PRIAC (CSPAMS).

## Budget prévisionnel

Dépenses		Recettes	
<b>Mise en œuvre d'actions</b>	<b>69 000<sup>e</sup></b>	<b>ARS 2024</b>	<b>292 799<sup>e</sup></b>
• Organisation de temps de rencontres des membres de l'association	6000 <sup>e</sup>	Dotation 2024	260 000 <sup>e</sup>
• Soutien à la mise en œuvre d'actions pour 4 sous-groupes en auto-saisine	16 000 <sup>e</sup>	Maintien de l'excédent 2022	33 799 <sup>e</sup>
• Soutien à la mise en œuvre d'actions au niveau des CTS	30 000 <sup>e</sup>		
• Organisation d'un événement partenarial	7 000 <sup>e</sup>		
• Création de la plateforme digitale	10 000 <sup>e</sup>		
<b>Charges liées à l'activité</b>	<b>148 178<sup>e</sup></b>		
• Salaires et assimilés	130 000 <sup>e</sup>		
• Loyer & assurances	6 000 <sup>e</sup>		
• Frais Cabinet & Expert-Comptable	6 000 <sup>e</sup>		
• Investissements	5 000 <sup>e</sup>		
• Dépenses courantes	1 178 <sup>e</sup>		
<b>Autres Dépenses</b>	<b>76 621<sup>e</sup></b>		
• Réserve 2025	30 000 <sup>e</sup>		
• Reprise de l'excédent de dotation ARS 2023	46 621 <sup>e</sup>		
<b>Total</b>	<b>293 799<sup>e</sup></b>	<b>Total</b>	<b>293 799<sup>e</sup></b>

### Notice :

- L'excédent 2023 devrait être repris mais pas celui de 2022. Ce dernier est valorisé dans la réserve nécessaire au début de l'année 2025 notamment dans le cadre d'une provision pour le règlement des charges avant le versement de la nouvelle dotation.
- Les frais liés à l'organisation des temps de rencontre des membres concernent principalement la mise en place de journées de rencontre et les frais afférents aux déplacements de celles-ci.
- Le soutien à la mise en place d'actions en lien avec des thématiques en auto-saisine sera variable en fonction du développement des différents projets mais peu aller de l'organisation de temps de rencontres à la promotion des outils produits.
- Le soutien des CTS intègre l'enveloppe de 2.000<sup>e</sup> votée en CA en 2023 mais également une enveloppe de 500<sup>e</sup> de frais de déplacements pour notamment les rencontres sur site avec le chef de projet ou en inter-présidences.